

La pratique en séjour de vacances de l'activité *plongée* nécessite obligatoirement une autorisation d'un responsable légal du mineur et d'une attestation médicale de non contre indication. **Elle doit nous être envoyée avant le séjour.**

ATTESTATION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :
 agissant en tant que :
 du mineur (Nom, Prénom) :
 né(é) le : l'autorise à pratiquer l'activité « plongée » dans le cadre du séjour
 de vacances pour lequel il/elle est inscrit auprès de l'UFCV.

Fait à : Le :

Signature :

ATTESTATION MEDICALE DE NON CONTRE INDICATION

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :
 docteur en médecine, certifie que l'enfant (Nom, Prénom) :
 né(é) le : ne présente aucune contre-indication à la pratique de la plongée en
 bouteille.

Fait à : Le :

Tampon et Signature du médecin :